

# Publication communale mai-juin 2021

## Assemblée communale

L'Assemblée communale ordinaire des comptes a été fixée

**au mercredi 16 juin 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2020.
2. Décider et voter un crédit de CHF 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le « Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la Step et donner les compétences à la commission dudit Syndicat pour se procurer et consolider le financement.
3. Discuter et voter une dépense globale de fr. 150'000.— pour différents travaux d'assainissement et renouvellement des couches de roulement de plusieurs routes communales, à savoir route de Varandin, La Banderatte Ouest, La Banderatte Est, rue Pierre-Pelée, Le Faubourg, La Combatte, Lauchière. Cette dépense globale sera financée par le fonds communal d'entretiens des routes.
4. Révision du Plan d'aménagement local de la commune mixte de Courtedoux (PAL)
  - 4.1 Présentation du Rapport d'opportunité.
  - 4.2 Discuter et voter un crédit de CHF 130'000.— pour la révision du Plan d'aménagement local de Courtedoux (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2020, approuver les dépassements budgétaires.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtedoux.ch](http://www.courtedoux.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Durant cette Assemblée, les règles sanitaires liées au Covid-19 devront être scrupuleusement respectées : une liste des présences sera tenue, les distances légales



seront respectées, du gel hydroalcoolique sera à disposition, le port du masque sera obligatoire durant toute l'assemblée.

## **Personnel communal - nomination**

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer la nomination de **M. Thierry Blaser**, au poste de suppléant à la voirie, à un taux d'environ 15%. M. Blaser a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2021. Le Conseil communal félicite M. Blaser pour sa nomination et lui souhaite plein succès dans l'exercice dans ses nouvelles tâches.

## **Cerisiers du Pilay**

En raison des mauvaises conditions météorologiques de ce printemps, les cerisiers du Pilay ne seront pas adjugés cette année. Les Autorités communales encouragent les intéressés à se rendre sur place afin de cueillir les quelques cerises disponibles.

## **Inscription des demandeurs d'emploi à l'ORP – Effet de la révision de la législation fédérale sur l'assurance-chômage**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les demandeurs d'emploi devront s'inscrire au chômage non plus dans les communes, mais à l'ORP (Office régional de placement).

Les inscriptions pourront se faire, soit en se présentant au guichet de l'ORP compétent, soit, **prioritairement, via la plateforme d'accès aux services en ligne** ([www.jura.ch](http://www.jura.ch)) Inscription auprès d'un ORP).

Le secrétariat communal, par Mme Talbi (032/466 29 10 – touche no. 2), se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

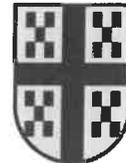
## **Recherche d'un(e) préposé(e) à l'horloge publique**

Le titulaire ayant quitté dernièrement la commune, le Conseil communal est à la recherche d'un(e) préposé(e) à l'horloge publique. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au Secrétariat communal, soit par téléphone au no. 032/466 29 10 (touche no. 1) ou par courriel, à l'adresse [karine.cerf@courtedoux.ch](mailto:karine.cerf@courtedoux.ch) **jusqu'au 30 juin 2021.**

Courtedoux, le 4 juin 2021/kc

Le Conseil communal





Haute-Ajoie, le 01 juin 2021

Aux citoyens et citoyennes des communes de  
Haute-Ajoie, Bure, Courtedoux, Fahy et Grandfontaine

Madame, Monsieur,

La numérisation touche tous les domaines de la vie et offre des possibilités de développement économique, social et écologique, dans les régions de montagne et rurales. La crise du coronavirus, et le semi-confinement qui en a découlé ont démontré l'importance de disposer d'infrastructures, de compétences et d'applications numériques, afin de renforcer la résilience des communautés (entreprises, villages, quartiers, écoles, associations...).

Toutefois, les infrastructures numériques n'ont un impact que si des applications utiles sont développées à l'intention des utilisatrices et utilisateurs et que les projets bénéficient à toute la population, notamment aux aîné·e·s.

Soucieuses d'offrir les meilleurs services à leur population, les Communes de Haute-Ajoie, Bure, Courtedoux, Fahy et Grandfontaine se sont ainsi associées pour participer au projet "Smart villages / Smart régions". Elles se sont entourées de la Haute école de gestion Arc pour les accompagner dans ce processus participatif.

L'objectif de la démarche réside en l'adoption d'un plan d'action approuvé par les exécutifs communaux et comportant des projets de mise en œuvre concrets qui utilisent mieux le potentiel numérique, améliorent la qualité de vie sur le terrain et réduisent l'utilisation des ressources.

L'implication de plusieurs communes dans un même processus permettra de favoriser la coopération, de trouver des synergies et de mutualiser certains services (maximiser les complémentarités). In fine cela devrait créer un écosystème favorable au développement de nouvelles initiatives et insuffler une dynamique positive et proactive pour fédérer les futures réflexions et actions vers une vision durable, commune et engagée.

Les propositions de développement ne prendront sens que si elles sont ancrées dans le territoire et reflètent les attentes et besoins de la population, raison pour laquelle les communes espèrent sincèrement pouvoir compter sur votre participation. À cet effet, nous vous prions de trouver ci-joint une invitation pour le premier atelier.

Nous vous remercions par avance de votre contribution et nous nous réjouissons de pouvoir vous rencontrer lors de ces ateliers.

Au nom des communes participantes :

*Josiane Sudan*

Vice-maire de Haute-Ajoie

*Sébastien Gschwind*

Maire de Bure

*François Minger*

Maire de Courtedoux

*Philippe Christinaz*

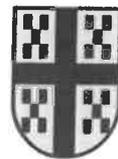
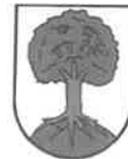
Maire de Fahy

*Marguerite Vuillaume*

Maire de Grandfontaine

COMMUNE DE  
HAUTE-AJOIE

CHEVENEZ  
DAMVANS  
RECLERE  
ROCHE-D'OF  
ROCOLART



# Invitation à la démarche participative



Ensemble vers une région connectée

Quand?  
Où?  
Quoi?

**Mercredi 30 juin 2021, de 20h00 à 22h00**

**Halle polyvalente de Bure**

**Atelier n°1 «Diagnostic»**

A cette occasion, la démarche SmartVillages vous sera présentée et vous serez ensuite invité·e·s à réfléchir ensemble à trois étapes:

- Etat des lieux
- Identification des besoins
- Ciblage des champs de valorisation porteurs (atouts)

L'analyse portera sur la région élargie afin d'identifier les potentiels de collaboration et de mutualisation.

## Intéressé·e·s ?

Inscription par email, par téléphone ou grâce au talon ci-dessous.

[karine.cerf@courtedoux.ch](mailto:karine.cerf@courtedoux.ch), 032 466 29 10

**délaï au 25 juin**

Pour toutes questions ou informations complémentaires adressez-vous à:

Commune de Haute-Ajoie, Mme Josiane Sudan, [sudan.girardin@gmail.com](mailto:sudan.girardin@gmail.com), 079 517 84 35

Haute école de gestion Arc, Mme Mélanie Gagnebin Brown, [melanie.gagnebinbrown@he-arc.ch](mailto:melanie.gagnebinbrown@he-arc.ch), 032 930 20 59

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Merci de glisser ce talon dans la boîte aux lettres de votre commune!

Dans le cadre des règles sanitaires actuelles et afin d'organiser les événements dans les meilleures conditions, nous vous invitons à respecter les règles suivantes pour vous protéger et protéger les autres: • Inscription obligatoire (notamment pour le traçage des personnes) • Port du masque obligatoire • Distanciation entre les personnes de 1,5m

imvt - institut du management  
des villes et du territoire

arc

npr  
Nouvelle  
politique régionale

30/

06

Talon d'inscription